

**Règlement concours professionnel**  
« Challenge Culinaire édition 2025 »

**Article 1**

Le mercredi 5 novembre 2025, Savoieexpo (1725 Avenue du Grand Ariéたz, 73000 Chambéry) organise dans le cadre du Salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche d'Albertville, le concours professionnel « Challenge Culinaire by Salon Alpin », accessible à l'adresse du site <http://www.salonalpin.com/challengeculinaire>.

**Article 2**

Pour participer, rendez-vous sur le site internet [www.salonalpin.com/challengeculinaire](http://www.salonalpin.com/challengeculinaire) du 16 août 2025 au 24 octobre 2025. Sur ce site, les participants doivent s'inscrire via un formulaire, et soumettre la recette d'un plat et d'un dessert, respectant les règles du jeu présentées sur le site internet <http://www.salonalpin.com/challengeculinaire> ainsi que des ingrédients imposés, à savoir : cochon pour le plat, pommes ET poires des Savoie pour le dessert. Seules les recettes personnelles non publiées dans un livre ou dans un autre site seront prises en compte. L'utilisation des recettes et des visuels (photos ou croquis) fournis par les participants ne pourront donner lieu à une quelconque rémunération ou droits d'auteur. Les participants acceptent la diffusion de leur texte, photos ou croquis, vidéo et nom sur tous les supports édités par Savoieexpo pendant et suite au concours. Les participants ont l'obligation de déposer l'intitulé de leurs recettes, le déroulé succinct des deux recettes, un ou plusieurs visuels ou croquis de bonne qualité de chacune de leur création.

La sélection des menus sera soumise aux votes d'un comité de sélection qui se réunira le 28/10/2025. Si les créations sont validées, elles seront publiées sur le site <http://www.salonalpin.com/challengeculinaire> pour participer au concours lors du salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche d'Albertville. Les gagnants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

**Article 3**

**Manche 1** : Du 16 août 2025 au 24 octobre 2025 inclus, les candidats doivent présenter sur le site [www.salonalpin.com/challengeculinaire](http://www.salonalpin.com/challengeculinaire) leurs créations : texte écrit accompagné d'une ou plusieurs photo(s) de chaque plat, répondant aux règles du jeu. Un comité de sélection déterminera à l'issu d'un vote le 28/10/2025 les 6 finalistes, correspondant aux 6 meilleures créations qui respecteront les règles du jeu, d'après les critères techniques et visuels présentés par les candidats.

Les candidats seront alors informés de leur participation par mail à partir du 28/10/2025.

**Manche 2** : Les 6 finalistes participeront au concours qui se déroulera pendant le Salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche d'Albertville, le mercredi 5 novembre 2025. 2h30 seront accordées pour réaliser les recettes, face au jury de réalisation et présidents du concours. Les candidats devront présenter au jury un plat et un dessert pour 4 personnes, soit 4 assiettes pour le plat et 4 assiettes pour le dessert. La réalisation des créations aura lieu sur place de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, suivi d'une délibération du jury de 16h à 16h30 et une remise des prix à 16h30. Les ingrédients ne seront pas fournis aux candidats. Les candidats doivent apporter leurs propres

ingrédients, qui seront vérifiés par le jury. Les ingrédients doivent être frais, bruts et non transformés. Aucune préparation préalable n'est autorisée.

Le plat doit être accompagné d'une garniture libre et d'un jus.

Aucun ingrédient différent de leur recette ne sera autorisé. Chaque candidat devra amener ses propres ustensiles de cuisine, car seul le gros matériel sera fourni par Savoiexpo : 2 plaques par poste à induction, une plonge (1 bac), un plan de travail, un tour pâtissier réfrigéré 3 portes 715 L, revêtement granit, température 0+2°C 0+8°C, une cellule de refroidissement. Les fiches techniques sont consultables sur le site <https://www.salonalpin.com/challengeculinaire-2/#cta-contents-anchor-> et enfin un coffret avec une rallonge permettant de brancher 2 appareils complémentaires.

Les candidats sont libres d'utiliser la vaisselle de leur choix, apportée par leur soin le jour de l'épreuve.

Les frais de transport et d'hébergement resteront à la charge du participant. Une prise en charge de 50 € TTC par participant sur présentation de justificatif pourra être demandées auprès de SAVOIEEXPO.

Le jury sera composé de 3 professionnels du secteur.

Un seul gagnant du même nom. La participation est strictement nominative et le candidat ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Les participants retenus seront informés personnellement par mail et/ou téléphone.

#### **Article 4**

Les prix s'élèvent à une valeur totale de plus de 6 000 € répartis entre les trois candidats en fonction de leur classement.

- 3000€ pour le 1<sup>er</sup>
- 2000€ pour le 2<sup>nd</sup>
- 1000€ pour le 3<sup>ème</sup>

Les gagnants recevront leur dotation par virement bancaire avant le 20/11/2025, pour cela ils devront fournir leur RIB en amont du concours.

Ces dotations ne sont ni échangeables, ni négociables, ni revendables. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées ne pourront être réclamés. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries du fait des services postaux et intervenus lors de la livraison. Les dotations sont susceptibles d'être modifiées (valeur de la dotation conservée). **Tout gagnant ne s'étant pas manifesté par tout moyen (appel téléphonique, courrier, mail) avant le 31/12/2025 est considéré comme ayant renoncé à son lot.**

#### **Article 5**

Le règlement complet de cette opération est consultable sur le site <http://www.salonalpin.com/challengeculinaire>. Le règlement est envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : SAVOIEEXPO - Challenge Culinaire – 1725 Avenue du Grand Ariétaz – 73000 CHAMBERY

#### **Article 6**

Ce jeu est réservé aux personnes habitant en France Métropolitaine, hors DOM-TOM.

**Les 6 finalistes s'engagent à être disponibles pour le concours le 05/11/25, à Albertville**

**en Savoie.**

**Article 7**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse ci-dessous :

SAVOIEXPLO - Challenge Culinaire – 1725 Avenue du Grand Ariétaz – 73000 CHAMBERY

**Article 8**

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement . En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.